



3 avril 2022

Modification de la loi sur l'énergie (LEne)

Rapport concernant les résultats de la consultation

Table des matières

1. Généralités.....	3
1.1. Objet de la procédure de consultation	3
1.2. Participants à la procédure de consultation	3
1.3. Remarques générales des participants à la consultation	4
1.3.1 Position générale à l'égard du projet mis en consultation	4
1.3.2 Prise de position générale sur certains éléments importants du projet mis en consultation.....	11
2. Prises de position concernant les diverses dispositions.....	13
2.1. Conception pour les énergies renouvelables (art. 9a).....	13
Al. 1.....	13
Al. 2.....	14
Al. 3.....	14
2.4. Indications en coordination réglée inscrites dans le plan directeur conformément à la conception pour les énergies renouvelables (art. 10a)	14
Al. 1.....	14
Al. 2.....	15
Al. 3.....	15
Al. 4.....	15
2.5. Procédure cantonale d'approbation des plans concentrée (art. 14a).....	15
Généralités.....	15
Al. 1.....	16
Al. 2.....	16
Al. 3.....	17
Al. 4.....	17
Al. 5.....	17
2.6. Dispositions transitoires (art. 75a).....	18
Généralités.....	18
Al. 1.....	18
Al. 2.....	18
Al. 3.....	18
2.7. Loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct et loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes	19
Art. 32, al. 2, 1 ^{re} phrase, LIFD, art. 9, al. 3, 1 ^{re} phrase, LHID	19
2.8. Loi du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire.....	19
Art. 18a, al. 1, 1 ^{re} phrase	19
2.9. Loi fédérale du 22 décembre 1916 sur l'utilisation des forces hydrauliques	20
Art. 60, al. 1.....	20
2.10. Obligation d'utiliser l'énergie solaire sur les nouveaux bâtiments qui s'y prêtent.....	20
3. Autres propositions et remarques	21
4. Annexe : abréviations.....	21

1. Généralités

1.1. Objet de la procédure de consultation

Par son projet de loi pour l'accélération des procédures, le Conseil fédéral entend faire avancer le développement de la production électrique renouvelable en Suisse. Il s'agit notamment d'accélérer les procédures de planification et d'autorisations de construire pour les plus grandes installations hydrauliques et éoliennes. Parallèlement, des incitations fiscales et l'élargissement de la procédure d'annonce doivent favoriser le déploiement des installations solaires. Le projet de loi pour l'accélération des procédures a fait l'objet d'une consultation du 2 février au 23 mai 2022. Dans ce contexte, le Conseil fédéral a également demandé aux participants à la consultation s'ils approuvaient l'introduction d'une obligation d'utiliser l'énergie solaire sur les nouveaux bâtiments qui s'y prêtent, en combinaison avec les allègements fiscaux proposés.

1.2. Participants à la procédure de consultation

Le dossier de consultation a été envoyé pour avis à tous les cantons, à tous les partis politiques représentés à l'Assemblée fédérale (12), aux associations faîtières nationales des communes, des villes et des régions de montagne (3), aux associations faîtières nationales de l'économie (8), ainsi qu'à d'autres organisations et milieux intéressés (90).

Au total, 26 cantons, 6 partis politiques, 3 associations faîtières des communes, villes et régions de montagne, 6 associations faîtières de l'économie et 120 autres organisations et milieux intéressés (dont 80 n'avaient pas été sollicités) ont pris position, ainsi que 111 particuliers.

Certains cantons se rallient entièrement (AI, AG, GR, NE, NW, OW, SG, SH, SO, VS, ZG) ou en grande partie (ZH) à la **prise de position commune de la DTAP et de l'EnDK** du 2 mai 2022. Quant au canton de Lucerne, qui partage l'avis de la DTAP et de l'EnDK selon lequel le projet mis en consultation doit être retravaillé, il renvoie aux explications de celles-ci concernant la « conception fédérale+ » et aux diverses propositions formulées.

Cinq cantons (GL, GR, NW, UR et VS), ainsi que l'ACC VS, se rallient à la **prise de position de la CGCA**. L'ACC VS soutient également l'avis de l'IBK. Cette dernière approuve par ailleurs la prise de position de la CGCA. BKW renvoie aux prises de position de l'AES et de l'ASAE. L'association Regio-grid fait référence pour sa part à l'avis de l'AES, qu'elle partage entièrement. Groupe E renvoie à la prise de position de l'AES, et en particulier aux propositions concrètes de modification de certains articles, dans la mesure où celles-ci n'entrent pas en contradiction avec l'avis qu'il a transmis. Les EKW appuient leur prise de position sur l'avis de l'ASAE. CKW se rallient à tous les éléments de la prise de position d'Axpo Holding et renvoient à celle-ci.

En ce qui concerne les propositions concrètes formulées pour les articles de loi, economiesuisse renvoie aux prises de position de ses membres Alpiq et BKW. Pour ces mêmes propositions, la VFAS se réfère aux avis d'Alpiq, d'Axpo et de BKW. L'USP soutient la prise de position d'Ökostrom Schweiz dans son intégralité.

L'UPS **renonce** à prendre position, parce que ce projet est traité par economiesuisse. Quant à l'OEPR, elle renonce à donner son avis par manque de capacités. Le canton d'UR renonce pour sa part à une prise de position détaillée.

Conformément à son champ d'activité, la SSES **restreint** ses propositions à des adaptations qui concernent les installations **solaires**. Swiss Small Hydro concentre pour sa part sa prise de position sur les répercussions que le projet mis en consultation aurait pour les **petites centrales hydrauliques**. De manière analogue, l'avis formulé par Alliance Patrimoine met l'accent sur les aspects liés à la culture du bâti.

La CGI n'a **pas de remarque** à formuler au sujet des modifications proposées pour la loi sur l'énergie en ce qui concerne la planification. La VSA renonce à prendre position sur les changements proposés, car les avis des experts divergent fortement quant à la meilleure manière de parvenir à accélérer les procédures de planification et d'autorisation pour les principales installations hydrauliques et éoliennes. EXPERTSuisse restreint sa prise de position aux modifications présentées pour les **lois fiscales**.

1.3. Remarques générales des participants à la consultation

1.3.1 Position générale à l'égard du projet mis en consultation

PVL, Biomasse Suisse, eco suisse, EICom, FARES, FER, FSE, FST, FSU, Géothermie Suisse, Ökostrom, Primeo Energie, RWU, Société forestière suisse, suisse.ing, Swisscleantech, Swisspower, USP et USS **saluent** le projet. Il est en effet urgent que la Confédération soit plus active dans la planification des installations de production électrique (PVL, Travail Suisse). Il est en outre acceptable que les cantons et les communes renoncent pour cela à certaines de leurs compétences (Swisscleantech). L'accélération des procédures réduirait en outre les coûts qui leur sont liés (FER). L'ASA considère que les mesures proposées sont impératives pour atteindre les objectifs de la Stratégie énergétique 2050, pour accroître la sécurité de l'approvisionnement, ainsi que pour soutenir les efforts du Conseil fédéral en vue de mettre en œuvre le développement durable.

BE, BS, SZ, CCIG, FST, RegioGrid et USP **soutiennent** le projet **de manière générale**. CCIG et GastroSuisse se réjouissent de l'accélération des procédures de planification et d'autorisation, ainsi que des incitations fiscales. CVCI et usam soutiennent le projet si l'on tient compte des **réserves et suggestions** formulées. Les Académies des sciences sont favorables aux adaptations légales prévues dans le projet, et en particulier au remplacement de la procédure d'autorisation de construire par une procédure d'annonce pour le montage **d'installations solaires** suffisamment adaptées dans des façades, dans la mesure où celles-ci ne concernent pas des bâtiments protégés ou des zones au bénéfice d'une protection particulière.

GE **salue** la volonté de la Confédération de créer un **cadre fédéral** pour relever les défis posés par l'approvisionnement et la sécurité énergétiques de la Suisse. Travail Suisse estime qu'il est légitime de vouloir mettre au point **une perspective d'ensemble pour la Suisse** dans le cadre de la planification des principales installations de production énergétique, même si les compétences de la Confédération sont pour le reste limitées. Eawag pense qu'il est positif d'adopter un point de vue couvrant tout le pays.

Le Tribunal fédéral considère que le projet est **judicieux de manière générale** pour créer des procédures plus efficaces et éviter les retards. Selon lui, l'accélération des procédures dépend toutefois essentiellement de la manière dont les cantons gèrent celles-ci.

Certains des participants apprécient que le Conseil fédéral s'efforce de **développer rapidement les énergies renouvelables** (LU, SO, VD, ZG ; Les Vert-e-s, PSS ; UVS ; Travail Suisse ; APF, ASPO, ATE, EICom, FER, Patrimoine suisse, Pro Natura, Pusch, Société forestière suisse, SSE, Swiss Small Hydro, WWF Suisse ; Alliance Patrimoine, Alpiq, Archéologie Suisse, ARS, Axpo, CKW, DAH, Eawag, EKW, ewz, HotellerieSuisse, sections de Patrimoine suisse d'Appenzell Rhodes-Intérieures et de St-Gall, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, de Berne, de Suisse centrale et de Schaffhouse, STAN, Swissgrid, VFAS, Ville de Zurich), en particulier en ce qui concerne le **développement rapide de certaines énergies** (concernant **l'énergie solaire** : BE, BL, BS, VD ; Les Vert-e-s, PSS ; ASPO, ATE, Patrimoine suisse, Pro Natura, Pusch, Swissolar, WWF Suisse ; Académies des sciences, Alliance Patrimoine, Alpiq, Aqua Viva, Archéologie Suisse, ARS, DAH, FSE, Greenpeace Suisse, IBK, sections de Patrimoine suisse d'Appenzell Rhodes-Intérieures et de St-Gall, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, de Berne, de Suisse centrale et de Schaffhouse, STAN, swissetec, Verein Lebensqualität Wellenberg ; particuliers : A. et S. Dell'Oca, Rüesch, Weidmann ; concernant **l'énergie solaire et la force hydraulique** : ASAE, BKW ; concernant **l'énergie éolienne** : Skyguide), en tenant compte de

la protection de la biodiversité et du paysage (Les Vert-e-s, PSS ; Travail Suisse ; ASPO, ATE, CAS, FSE, Greenpeace Suisse, Pro Natura, Pusch, WWF Suisse). Pour FMV, il est important que la Confédération définisse rapidement sa stratégie dans le domaine de l'énergie photovoltaïque. Selon economiesuisse, Alpiq, ASAE, BKW, EKW, HotellerieSuisse, SSE et VFAS, il existe en Suisse un **potentiel de développement considérable**. BE, SG, Les Vert-e-s, FSU et suissetec partagent l'opinion selon laquelle les procédures de planification et d'autorisation des **installations hydrauliques et éoliennes les plus importantes** doivent être accélérées et allégées. D'autres participants à la consultation soutiennent l'idée d'accélérer les procédures des **quinze projets identifiés par la table ronde consacrée à l'énergie hydraulique**, en raison de leur importance (PSS ; ASPO, ATE, Greenpeace Suisse, Pro Natura, Pusch, WWF Suisse). Certaines associations apprécient beaucoup ou exigent encore **qu'aucun élément du droit matériel de la protection de la nature et de l'environnement ne soit supprimé** (PSS ; CFMH, CFNP, Pro Natura ; Aqua Viva, asep, CAS, FARES). Il est important que le projet ne fasse aucun compromis pour ce qui est du droit de recours des associations (PSS ; CAS).

De nombreux participants **adhèrent au but ou approuvent la direction générale du projet** consistant à accélérer la construction de nouvelles installations de production électrique à partir d'énergies renouvelables en Suisse et à optimiser les procédures de planification et d'autorisation (AI, AG, AR, BS, BL, FR, GE, GL, GR, JU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, TG, TI, UR, VS, ZG, ZH ; Le Centre, Les Vert-e-s PLR, PVL, PSS, UDC ; ACS, economiesuisse, Travail Suisse, usam, USP, USS, UVS ; aee suisse, AES, ASCAD, ASPO, Biomasse Suisse, CFMH, CFNP, CP, DTAP, EICOM, EnDK, FER, FSU, Géothermie Suisse, HabitatDurable Suisse, Ökostrom, RKOÖ, RZU, SSES, Suisse Eole, Swisscleantech, USPI Suisse, USS, WWF Suisse ; ACC VS, Alliance Patrimoine, Aqua Viva, Archéologie Suisse, ARS, ASAE, ASEC, asep, Axpo, BKW, CAS, CGCA, CKW, constructionsuisse, CVCI, DAH, EKW, ewz, FARES, FMV, Greenpeace Suisse, Groupe E, HotellerieSuisse, IBK, Ligue vaudoise, Primeo Energie, Pro Landschaft Schwyz, Regiogrid, Solalpine, Swissgrid, Swisspower, UFS, VFAS, VSA; particulier : Weidmann). Aqua Viva et VSA se réjouissent de ce qu'il soit prévu de faire de **l'énergie solaire** un pilier important de l'approvisionnement énergétique de la Suisse. USPI Suisse salue le fait qu'on **introduise des simplifications administratives**, ainsi que des délais que les instances communales et cantonales compétentes devront respecter.

Le Centre **soutient** la procédure accélérée proposée, **à la condition** que les compétences des cantons et des communes ne soient pas réduites.

JU constate de manière générale que les exigences fixées par la Confédération à l'égard des cantons **dans le domaine de l'aménagement du territoire se font toujours plus nombreuses et fréquentes**. Dans le contexte du fédéralisme, cette situation étonnante suscite des interrogations. On semble s'éloigner passablement du mandat que la Constitution attribue à la Confédération dans le domaine de l'aménagement du territoire.

De l'avis de l'UDC, les adaptations ponctuelles proposées pour la loi sur l'énergie ne suffisent en aucun cas pour soutenir efficacement la **sécurité d'approvisionnement en tant que but suprême de la politique énergétique**. Le projet est marqué par des tabous idéologiques et des interdictions technologiques. Pour l'UDC, la Confédération doit créer **un cadre général approprié**, afin d'assurer la sécurité de l'approvisionnement (Groupe E pense la même chose).

De l'avis de plusieurs participants à la consultation, le projet de loi soumis **ne mène pas — ou que de manière limitée — au but visé**, à savoir l'accélération des procédures (AI, AG, FR, GR, LU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, TI, VS, ZG, ZH ; Le Centre, PLR ; ACS ; DTAP, EnDK ; ACC VS, CKW, Groupe E, IBK, Swissgrid, UFS ; particulier : Weidmann). La voie choisie dans le projet, qui passe par une « conception pour les énergies renouvelables » et une procédure d'approbation des plans concentrée, est évaluée **de manière critique** par BL.

Certains participants recommandent de **renoncer à introduire de nouveaux instruments d'aménagement du territoire** (AI, AG, AR, GR, LU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, VD, VS, ZG, ZH ; DTAP, EnDK) et **d'optimiser de manière ponctuelle les instruments existants** (AI, AG, AR, BL, GR, NE, NW, OW, SG, SH, SO, VD, VS, ZG, ZH ; PLR ; DTAP, EnDK). economiesuisse, aee suisse, AES,

ASAE, association « Non au parc éolien les collines de la Sonnaz », Axpo, BKW, CKW, EKZ, ewz, FMV, Groupe E, Paysage libre Fribourg, Regiogrid, Swiss Small Hydro et UDC-Valais Romand doutent que les **mesures proposées** suffisent. Pour Groupe E, les mesures indiquées devraient être précisées. Par ailleurs, on néglige l'encouragement **de l'efficacité énergétique et des mesures d'économie** (FARES ; particuliers : Bachs, H. Frésard, N. Frésard, L. Früh, W. Früh, Rohrer, Schneider, Weidmann).

VD fait remarquer que le but du projet mis en consultation ne peut être atteint que si celui-ci est cohérent avec **d'autres approches dans le domaine des politiques de l'énergie, du climat et de l'environnement**.

Divers participants à la consultation regrettent l'absence d'une **analyse complète** indiquant quelles étapes de procédure prennent le plus de temps et pourquoi (AI, AG, AR, GL, GR, NE, NW, OW, SG, SH, SO, VS, ZG, ZH ; DTAP, EnDK ; ACC VS, CGCA, Groupe E, IBK, Paysage libre Thurgovie, RKOO ; particulier : Witschi). Pour d'autres participants encore, il manque une analyse des causes en ce qui concerne le droit matériel de l'environnement, la qualité des documents de requête soumis, la situation du marché, les subventions fournies à l'étranger, les délais de traitement dans l'Administration fédérale et les commissions fédérales, ainsi que les délais de traitement par les tribunaux (GL, GR, NW, UR, VS ; ACC VS, CGCA, IBK). L'UDC estime qu'une approche globale fait défaut dans le projet mis en consultation et que de nombreuses problématiques ne sont pas prises en compte. Les prévisions utilisées devraient être remises en cause en raison d'une hausse de la demande due à l'électrification. L'effet d'économie serait presque entièrement annulé par la hausse de la population due à l'immigration débridée. Paysage libre Fribourg et l'association « Non au parc éolien les collines de la Sonnaz » font remarquer qu'on ne dispose d'aucun calcul technique du nombre total et de la taille de toutes les installations de production d'énergie renouvelable. Eawag précise que les éventuelles pénuries d'électricité durant les hivers rudes en Suisse pourraient être contrecarrées bien plus simplement en recourant à l'interconnexion avec les réseaux européens qu'en accroissant le degré d'autoapprovisionnement, et cela vaut également d'un point de vue économique. Par ailleurs, d'autres obstacles freineraient aussi le développement de la production d'électricité renouvelable : le manque d'efficacité des investissements dans le pays (AI, AG, AR, GR, NE, NW, OW, SH, SO, SG, VS, ZG, ZH ; Le Centre ; ACS ; USS ; DTAP, EnDK ; ACC VS, IBK) ; la situation sur le marché (ACC VS, IBK) ; le financement des projets (GR) ; les documents de requête manquants ou de mauvaise qualité (ACC VS, IBK) ; l'environnement politique en matière d'énergie (GR) ; la législation stricte (Groupe E) ; les conflits avec le droit matériel (Regiogrid) ; le droit de l'aménagement du territoire (SAB) ; les conflits avec le droit matériel de l'environnement (AI, AG, AR, GL, GR, NE, NW, OW, SG, SH, SO, UR, VS, ZG, ZH ; Le Centre ; ACS, SAB ; DTAP, EnDK ; ACC VS, CGCA, IBK) ; la densité de normes de l'ensemble du droit matériel de l'environnement (ACC VS, IBK, RKOO) ; les aides à l'exécution, directives et recommandations qui étendent sans cesse le droit matériel et le rendent plus sévère, ce qui est très discutable du point de vue démocratique (ACC VS, IBK) ; le fait que les auteurs de projets de centrales soient sans cesse confrontés à de nouvelles exigences lors de l'élaboration des documents de base (ACC VS, IBK) ; les exigences de protection renforcées à l'art. 12 LEné (Swiss Small Hydro) ; les pesées des intérêts (ASAE, Construiresuisse, EKW, FSU), en particulier le poids qui y est accordé aux intérêts de la nature et du paysage par rapport à ceux de l'utilisation (CKW, Construiresuisse, FST, VFAS) ; le manque de ressources pour la coordination concrète (FSU) ; le droit de recours des associations (GR ; ACS, SAB ; Swiss Small Hydro ; EKW) ; les gros retards et les incertitudes provoqués par les offices fédéraux (ACC VS, IBK) ; les durées de traitement prolongées dans les tribunaux en cas de recours (ACC VS, IBK) ; l'implication de la CFNP (ACC VS, IBK) ; la coordination de la procédure entre les divers services (RKOO) ; l'exécution des étapes « bureaucratiques » qui persistent (UFS) ; les obstacles fiscaux et les procédures d'annonce pour les installations solaires sur des bâtiments. De l'avis de Swisscleantech, il n'est pas possible de passer suffisamment rapidement par toutes les étapes de la procédure d'autorisation. Les associations environnementales pointent du doigt un problème fondamental de la procédure : l'étude de l'impact sur l'environnement liée aux sites n'est menée avec le degré de détail requis que lors d'une étape de procé-

de dure ultérieure. Les investisseurs ne peuvent ainsi estimer que tardivement si des mesures de remplacement ou de compensation sont requises — et si oui, lesquelles — ou si leur projet, de manière générale, va à l'encontre d'autres intérêts (Les Vert-e-s, PSS ; Aqua Viva, Asep, ASPO, CAS, FSE, Greenpeace Suisse, Pro Natura, Pusch, WWF Suisse). Pour Paysage libre Fribourg et l'association « Non au parc éolien les collines de la Sonnaz », une procédure qui met longtemps à aboutir est souvent le symptôme d'un mauvais projet.

De l'avis de certains participants à la consultation, le projet intervient fortement dans **l'attribution existante des compétences** et dans la **répartition des tâches** entre la Confédération, les cantons et les communes (AI, AG, AR, FR, GR, LU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, TI, VS, ZG, ZH ; SAB ; DTAP, EnDK ; CP, FMV). Le but consistant à accélérer les procédures — qui peut et doit être atteint d'autres manières — ne justifie pas une telle intervention (Ligue vaudoise, Pro Landschaft Schwyz).

L'incertitude juridique pourrait encore augmenter avec le projet mis en consultation, et les procédures devenir encore plus longues et difficiles qu'aujourd'hui pour la plupart des installations (BE, GR, LU, NW, UR, VD, VS, ZH ; Le Centre, PLR ; ACS ; DTAP, EnDK ; ACC VS, Axpo, CKW, Construire-suisse). ACC VS craint que de grands projets soient abandonnés par manque de sécurité des investissements.

Le projet mis en consultation ne tient pas suffisamment compte des **situations variées qui prévalent dans les cantons** et omet de renvoyer aux bonnes pratiques existantes (AI, AG, GR, NE, NW, OW, SG, SH, SO, VS, ZG, ZH ; ACS ; DTAP, EnDK). Les participants à la consultation suivants font remarquer qu'il existe **déjà des procédures concentrées** au niveau cantonal : AI, AG, AR, FR, GR, JU, LU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, TI, VD, VS, ZG, ZH ; ACS ; DTAP, EnDK, FSU, APF, Suisse Eole ; ACC VS, Axpo, CKW, ewz, FMV. Selon FMV, la procédure d'approbation des plans concentrée pour les grands projets n'est guère appropriée, en raison des risques élevés induits pour le maître d'ouvrage ; ewz indique pour sa part que les procédures concentrées n'apportent pas des avantages dans tous les cas. ACS voit une solution dans le fait que certains cantons disposent déjà aujourd'hui de procédures parallèles, ce qui ne porte pas fondamentalement atteinte à l'autonomie des communes. UR dispose d'une conception de protection et d'utilisation relative aux énergies renouvelables, avec une pesée des intérêts large et adaptée aux diverses étapes de procédure. La Ligue vaudoise fait remarquer que seules les autorités du niveau local sont à même d'analyser tous les facteurs à prendre en compte et de les pondérer. LU est d'avis que la procédure proposée pour les projets éoliens n'est appropriée que dans une certaine mesure, parce qu'on ne sait pas encore au moment de la planification directrice quelle sera la production annuelle future dans un territoire donné. Pour la procédure d'approbation des plans concentrée, il faudrait probablement relever encore le niveau de détail, qui est déjà passablement élevé, ce qui risque de prolonger la procédure en amont. Il faut harmoniser davantage la procédure entre les cantons (suisse.ing).

Le projet mis en consultation n'évite pas du tout les **recours** (CP, USPI Suisse), d'autant que — dans le cas des projets éoliens — les communes, personnes et organisations concernées sont frustrées de ne pas avoir pu donner leur avis au préalable (CP). Pour BL et LU, on peut se demander si le droit de participation proposé dans le cadre de l'élaboration de la conception sur les énergies renouvelables s'avérera suffisant. Les droits des communes, des cantons et des citoyens doivent rester garantis (AdCV, particulier : Rossinelli). Pour APF, la réduction des possibilités de recours successives doit être refusée avec détermination. Les Académies des sciences craignent que les recours ne soient plus supportables financièrement pour les petites organisations, ce qui restreindrait les droits de recours en matière de protection de la nature et du paysage.

Divers participants à la consultation indiquent **explicitement** qu'ils estiment que le projet doit être **révisé** (AI, AG, AR, BE, BS, FR, GE, GR, LU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, VS, ZG, ZH ; PLR, UDC ; ACS ; DTAP, EnDK, Suisse Eole, Swiss Small Hydro, AES, WWF Suisse ; BKW, Groupe E, asep). Il faudra ensuite **rapidement** mettre en place les processus législatifs et aménager la mise en œuvre, de manière à éviter de nouvelles incertitudes juridiques et un manque de sécurité des investissements (economiesuisse ; SuisseEole, AES ; BKW, Groupe E, Regiogrid, VFAS).

Quelques participants **rejettent le projet mis en consultation** ou demandent d'y renoncer (AI, AR ; SAB ; CP, Paysage libre Suisse, APF, ASPO, USPI Suisse ; ACC VS, AdCV, ANL Beratungen Bözberg West, ASS Retrofit GmbH, Construiresuisse, Paysage libre Thurgovie, Paysage libre Zurich, commune de Tuggen, Helvetia Nostra, Paysage libre BEJUNE, Pro Landschaft Schwyz, UDC Mee-renschwand-Benzenschwil, UDC-Valais Romand, les associations IG « Schützt unseren Stieren-berg », Lebensqualität Wellenberg, Pro Salen-Reutenen, Sauvez l'Echelette, Sauvez les Forêts du Gibloux, Sauvez-les-Préalpes ; particuliers : A. Bhend, Ammann, A. Murer, Arlt/Bruns, A. et F. Maier, H. et M. Eisele, A. et S. Dell'Oca, A. et U. Grünig, A. et Y. Germann, Bachofner/Kneifel, Bächtiger, Bächtold/Tönz, Beringer, Blöchliger, Brachs, Branco, Buri, C. Bhend, C. Bürli, Conus, Corbat, Debrunner, Dietiker, Eichenberger, Fankhauser, Frei, Glutz von Blotzheim, Häsli, Hirschi/Hirschi, Heldstab, H. Frésard, Holden, H. U. et R. Bichsel, Imhof, Jaquet, J.-L. et M.-T. Bossel, Jost, Knaus, Knochenmuss, Koch, Lattion Richard, L. Früh, Lindner, Lüthi, Maletinsky, Marti, M. Bürli, Meli, Messmer, Meyer/Meier, Moll, M. Schmid, M. et L. Waldmann, M. et T. Meier-Keller, Nägeli/Juchli, N. Frésard, O. Schmid, Philipp, Piller, Raemy, Rey, Rossinelli, Rouiller, Ruch, Schlageter, S. Murer, Seeholzer, Stehrenberger, Steiner, Straehl, S. et F. Kühne, S. et S. Nees, S. et U. Keller, T. Bergmann, Troller-Senn, Villiger, V. et H. Hänni, Wattinger, Welti, Wenger, W. Früh, Widmer, Witschi, Wunderlin, Zemp). Certains participants (ACS, ACC VS, Paysage libre Suisse, Helvetia Nostra, IBK et Ligue vau-doise) rejettent le projet en ce qui concerne les propositions visant à accélérer les procédures pour les installations solaires et éoliennes. Sur le fond, le canton de TG partage aussi cette opinion. Les participants suivants rejettent le projet en ce qui concerne la conception fédérale pour les grandes installations hydrauliques, avec une exception toutefois pour les dispositions relatives aux installa-tions solaires : GL, GR, NW, UR, VS ; ACC VS, IBK, CGCA. Le canton de NW rejette la modification proposée de la loi sur l'énergie, à l'exception de la procédure d'annonce liée aux installations solaires.

Le refus du projet est **motivé** de diverses manières. Le projet **ne respecte pas la Constitution** (CP, APF, USPI Suisse ; UDC-Valais Romand ; particulier : Rossinelli) ou est discutable d'un point de vue constitutionnel (TG, ZG) ; il porte atteinte aux compétences des cantons et/ou des communes (Le Centre ; GL, GR, NW, UR, VS ; APF, SAB, USPI Suisse ; ACC VS, Paysage libre Zurich, IBK, CGCA ; particulier : Maletinsky). Le fait de retirer des compétences aux communes et d'en attribuer aux cantons pour certains projets désignés par la Confédération est contraire à la Constitution (ASS Retrofit GmbH, Paysage libre Thurgovie, commune de Tuggen, Paysage libre BEJUNE, UDC Mee-renschwand-Benzenschwil, associations IG « Schützt unseren Stierenberg », Lebensqualität Wellenberg, Pro Salen-Reutenen, Sauvez l'Echelette et Sauvez les Forêts du Gibloux ; particuliers : A. Bhend, Ammann, A. Murer, Arlt/Bruns, A. et F. Maier, H. et M. Eisele, A. et S. Dell'Oca, A. et U. Grünig, A. et Y. Germann, Bachofner/Kneifel, Bächtiger, Bächtold/Tönz, Beringer, Blöchliger, Brachs, Branco, Buri, C. Bhend, C. Bürli, Conus, Corbat, Debrunner, Dietiker, Eichenberger, Fankhauser, Frei, Glutz von Blotzheim, Grabowski, Häsli Hirschi/Hirschi, Heldstab, H. Frésard, Hol-den, H. U. et R. Bichsel, I. Bergmann, Imhof, Jaquet, J.-L. et M.-T. Bossel, Jost, Knaus, Knochen-muss, Koch, Lattion Richard, L. Früh, Lindner, Lüthi, Marti, M. Bürli, Meli, Messmer, Meyer/Meier, Moll, M. Schmid, M. et L. Waldmann, M. et T. Meier-Keller, Nägeli/Juchli, N. Frésard, O. Schmid, Phi-lipp, Piller, Raemy, Rey, Rouiller, Ruch, Schlageter, S. Murer, Seeholzer, Stehrenberger, Steiner, Straehl, Strebel, S. et F. Kühne, S. et S. Nees, S. et U. Keller, T. Bergmann, Troller-Senn, Villiger, Wattinger, Welti, Wenger, W. Früh, Widmer, Wunderlin, Zemp). Avec la procédure de planification prévue, les compétences des communes (d'implantation) seraient fortement restreintes, ce qui n'est pas acceptable (VS ; ACS, SAB ; Travail Suisse ; APF). La procédure de concession doit rester de la compétence des communes (GR ; Ville de Zurich). Le projet induit une centralisation insidieuse des compétences cantonales dans le domaine des eaux (GL, GR, NW, UR, VS ; ACC VS, IBK, CGCA). La souveraineté des communes grisonnes sur leurs eaux s'en trouverait fortement restreinte (ACC VS, IBK). Le canton d'AR demande de renoncer à attribuer un rôle plus actif aux cantons dans la pla-nification et la réalisation de projets d'installations, et de conserver la pratique actuelle.

Du **point de vue de la démocratie** également, le projet est problématique (GL, GR, NW, UR, VS ; ACS ; Suisse Eole ; ACC VS, Paysage libre Zurich, IBK, Pro Landschaft Schwyz, CGCA, les associa-tions Sauvez-les-Préalpes et Vol au Vent ; particulier : Maletinsky). La conséquence ultime en serait

que la procédure perdrait le soutien de la population (Le Centre ; ACS ; Travail Suisse ; Suisse Eole, ASPO), ce qui induirait des pertes de temps (LU ; Le Centre ; ACS ; ASPO). La réglementation actuelle est appropriée, parce que la planification des affectations menée par les communes est plus proche des citoyens et donc aussi des propriétaires fonciers (APF). Pour les projets éoliens, on passerait outre la volonté des **citoyens disposant du droit de vote dans les communes** (Paysage libre Suisse, ASS Retrofit GmbH, Paysage libre Zurich, commune de Tuggen, Suisse Eole ; Helvetia Nostra, Paysage libre BEJUNE, Pro Landschaft Schwyz, UDC Meerenschwand-Benzenschwil, les associations IG « Schützt unseren Stierenberg », Lebensqualität Wellenberg, Pro Salen-Reutenen, Sauvez l'Echelette, Sauvez les Forêts du Gibloux, Sauvez-les-Préalpes et Vol au Vent ; particuliers : A. Bhend, Ammann, A. Murer, A. et F. Maier, H. et M. Eisele, A. et S. Dell'Oca, A. et U. Grünig, A. et Y. Germann, Bachofner/Kneifel, Bächtiger, Bächtold/Tönz, Beringer, Blöchlinger, Brachs, Branco, Buri, C. Bhend, C. Bürli, Conus, Corbat, Debrunner, Dietiker, Eichenberger, Fankhauser, Frei, Glutz von Blotzheim, Grabowski, Häsli Hirschi/Hirschi, Heldstab, H. Frésard, Holden, H. U. et R. Bichsel, Imhof, I. Bergmann, Jaquet, J.-L. et M.-T. Bossel, Jost, Knaus, Lattion Richard, L. Früh, Lindner, Lüthi, Marti, M. Bürli, Meli, Messmer, Meyer/Meier, Moll, M. Schmid, M. et L. Waldmann, M. et T. Meier-Keller, Nägeli/Juchli, N. Frésard, O. Schmid, Philipp, Piller, Raemy, Rey, Rouiller, Ruch, Schlageter, S. Murer, Seeholzer, Stehrenberger, Steiner, Straehl, Strebel, S. et F. Kühne, S. et S. Nees, S. et U. Keller, T. Bergmann, Troller-Senn, Trösch, Villiger, Wattinger, Welti, Wenger, W. Früh, Widmer, Zemp).

La proposition consistant à faire autoriser les « **principaux parcs éoliens** » de Suisse par les cantons dans le cadre d'une procédure spéciale est rejetée par quelques participants à la consultation. Selon eux, la Suisse n'est pas un pays venteux. L'énergie éolienne ne peut pas fournir de contribution significative à la sécurité de l'approvisionnement ou à la résolution des problèmes de politique énergétique (Paysage libre Suisse, ASS Retrofit GmbH, Club Energie Suisse, Paysage libre Thurgovie, Helvetia Nostra, Paysage libre BEJUNE, UDC Meerenschwand-Benzenschwil, les associations IG « Schützt unseren Stierenberg », Lebensqualität Wellenberg, Pro Salen-Reutenen, Sauvez l'Echelette et Sauvez les Forêts du Gibloux ; particuliers : A. Bhend, Ammann, A. Murer, Arlt/Bruns, A. et F. Maier, H. et M. Eisele, A. et S. Dell'Oca, A. et U. Grünig, A. et Y. Germann, Bachofner/Kneifel, Bächtiger, Bächtold/Tönz, Beringer, Blöchlinger, Brachs, Branco, Buri, C. Bhend, C. Bürli, Conus, Corbat, Debrunner, Dietiker, Eichenberger, Fankhauser, Frei, Glutz von Blotzheim, Grabowski, Häsli Hirschi/Hirschi, Heldstab, H. Frésard, Holden, H. U. et R. Bichsel, I. Bergmann, Imhof, Jaquet, J.-L. et M.-T. Bossel, Jost, Knaus, Knochenmuss, Koch, Lattion Richard, L. Früh, Lindner, Lüthi, Maletinsky, Marti, M. Bürli, Meli, Messmer, Meyer/Meier, Moll, M. Schmid, M. et L. Waldmann, M. et T. Meier-Keller, Nägeli/Juchli, N. Frésard, O. Schmid, Philipp, Piller, Raemy, Rey, Rouiller, Ruch, Schlageter, Schneider, S. Murer, Seeholzer, Stehrenberger, Steiner, Straehl, Strebel, S. et F. Kühne, S. et S. Nees, S. et U. Keller, T. Bergmann, Troller-Senn, Villiger, V. et H. Hänni, Wattinger, Weidmann, Welti, Wenger, W. Früh, Widmer, Wunderlin, Zemp). Le Club Energie Suisse et l'UDC-Valais Romand sont d'avis que l'accélération de la procédure et donc la modification de loi **ne doivent concerner que les centrales hydrauliques**, et non les installations éoliennes ; il en va de même des centrales nucléaires (UDC-Valais Romand ; particuliers : H. et M. Eisele), si elles ne sont pas déjà interdites (UDC-Valais Romand). Les parcs éoliens requièrent par ailleurs un approvisionnement électrique de secours, qu'on ne peut pas forcément se permettre de leur octroyer (association IG « Schützt unseren Stierenberg »). De plus, de nombreuses personnes et bien des animaux tombent malades à proximité des éoliennes, et ces dernières constituent des pièges mortels pour les animaux (particuliers : A. et S. Dell'Oca, Bächtiger, H. Frésard, M. et L. Waldmann, Nägeli, N. Frésard, Seeholzer, S. Murer, S. et U. Keller). Les éoliennes n'ont pas leur place dans les secteurs habités ou dans les zones de détente (particuliers : S. et F. Kühne, Trösch). De nombreux propriétaires de maisons familiales concernées seraient gravement menacés dans leur existence économique (particuliers : S. et U. Keller). La production de turbines pour les éoliennes nécessite des quantités énormes de terres rares (particulier : N. Frésard). La déconstruction appropriée et le recyclage des installations et composants ne sont pas réglementés (particuliers : Blöchlinger, Rohrer). Les effets à long terme sur les personnes et les animaux situés à proximité des éoliennes restent en grande partie méconnus (particuliers : A. et S. Dell'Oca, Messmer, Trösch).

Paysage libre Suisse, ANL Beratungen Bözberg West, ASS Retrofit GmbH, Paysage libre Thurgovie, Helvetia Nostra, Paysage libre BEJUNE, la RKOÖ, l'UDC Meerenschwand-Benzenschwil, les associations IG « Schützt unseren Stierenberg », Lebensqualität Wellenberg, Pro Salen-Reutenen, Sauvez l'Echelette, Sauvez les Forêts du Gibloux et Sauvez-les-Préalpes, ainsi que des particuliers (A. Bhend, Ammann, A. Murer, Arlt/Bruns, A. et F. Maier, A. et S. Dell'Oca, A. et U. Grünig, A. et Y. Germann, Bachofner/Kneifel, Bächtiger, Bächtold/Tönz, Beringer, Blöchliger, Brachs, Branco, C. Bhend, Buri, C. Bürli, Conus, Corbat, Debrunner, Dietiker, Eichenberger, Fankhauser, Frei, Glutz von Blotzheim, Grabowski, Häslü Hirschi/Hirschi, Heldstab, H. Frésard, Holden, H. et M. Eisele, H. U. et R. Bichsel, I. Bergmann, Imhof, Jaquet, J.-L. et M.-T. Bossel, Jost, Knaus, Knochenmuss, Koch, Lattion Richard, L. Früh, Lindner, Lüthi, Maletinsky, Marti, M. Bürli, Meli, Messmer, Meyer/Meier, Moll, M. Schmid, M. et L. Waldmann, M. et T. Meier-Keller, Nägeli/Juchli, N. Frésard, O. Schmid, Philipp, Piller, Raemy, Rey, Rossinelli, Rouiller, Ruch, Schlageter, Schneider, S. Murer, Seeholzer, Stehrenberger, Steiner, Straehl, Strebel, S. et F. Kühne, S. et S. Nees, S. et U. Keller, T. Bergmann, Troller-Senn, Trösch, Villiger, V. et H. Hänni, Wattinger, Weidmann, Welti, Wenger, W. Früh, Widmer, Wunderlin, Zemp) font remarquer que les dommages causés à la biodiversité et au paysage lors de la construction des « **parcs éoliens les plus importants** » sont **disproportionnés par rapport à l'utilité** de ces installations. Paysage libre Suisse, Helvetia Nostra, Paysage libre BEJUNE et les particuliers Arlt/Bruns estiment que cette utilité très restreinte ne justifie en aucun cas les atteintes à l'autonomie communale et cantonale induites par les adaptations légales, sans parler de l'invalidation de décisions déjà prises de manière démocratique sur le plan communal ou cantonal. Dans le contexte de l'approvisionnement global en énergie, la contribution attendue de l'énergie éolienne est pratiquement négligeable (Paysage libre Zurich).

Le fait de développer les principaux sites en mettant en place des centrales éoliennes ou hydrauliques aurait pour conséquence **d'industrialiser de nombreux paysages ou de les noyer sous les eaux** (Paysage libre Suisse ; Helvetia Nostra, association Sauvez-les-Préalpes ; particulier : Schneider, Weidmann). Si l'on construisait les principaux parcs éoliens de Suisse comme le propose le projet, on **détruirait plus de douze paysages**, sans résoudre le moindre problème (ASS Retrofit GmbH, Paysage libre Thurgovie, Paysage libre BEJUNE, UDC Meerenschwand-Benzenschwil, les associations IG « Schützt unseren Stierenberg », Lebensqualität Wellenberg, Pro Salen-Reutenen, Sauvez l'Echelette et Sauvez les Forêts du Gibloux ; particuliers : A. Bhend, Ammann, A. Murer, A. et F. Maier, H. et M. Eisele, A. et S. Dell'Oca, A. et U. Grünig, A. et Y. Germann, Bachofner/Kneifel, Bächtiger, Bächtold/Tönz, Beringer, Blöchliger, Brachs, Branco, Buri, C. Bhend, C. Bürli, Conus, Corbat, Debrunner, Dietiker, Eichenberger, Fankhauser, Frei, Glutz von Blotzheim, Grabowski, Häslü Hirschi/Hirschi, Heldstab, Holden, H. U. et R. Bichsel, I. Bergmann, Imhof, Jaquet, J.-L. et M.-T. Bossel, Jost, Knaus, Knochenmuss, Koch, Lattion Richard, L. Früh, Lindner, Lüthi, Maletinsky, Marti, M. Bürli, Meli, Messmer, Meyer/Meier, Moll, M. Schmid, M. et L. Waldmann, M. et T. Meier-Keller, Nägeli/Juchli, O. Schmid, Philipp, Piller, Raemy, Rey, Rouiller, Ruch, Schlageter, Schneider, S. Murer, Seeholzer, Stehrenberger, Steiner, Straehl, Strebel, S. et F. Kühne, S. et S. Nees, S. et U. Keller, T. Bergmann, Troller-Senn, Villiger, Wattinger, Welti, Wenger, W. Früh, Widmer, Wunderlin, Zemp). Ces atteintes constitueraient de **premières interventions dans des paysages intacts** (ASS Retrofit GmbH, Paysage libre Thurgovie, UDC Meerenschwand-Benzenschwil, les associations IG « Schützt unseren Stierenberg », Lebensqualität Wellenberg, Pro Salen-Reutenen, Sauvez l'Echelette et Sauvez les Forêts du Gibloux ; particuliers : A. Bhend, Ammann, A. Murer, A. et F. Maier, H. et M. Eisele, A. et S. Dell'Oca, A. et U. Grünig, A. et Y. Germann, Bachofner/Kneifel, Bächtiger, Bächtold/Tönz, Beringer, Blöchliger, Brachs, Branco, Buri, C. Bhend, C. Bürli, Conus, Corbat, Debrunner, Dietiker, Eichenberger, Fankhauser, Frei, Glutz von Blotzheim, Grabowski, Häslü Hirschi/Hirschi, Heldstab, Holden, H. U. et R. Bichsel, I. Bergmann, Imhof, Jaquet, J.-L. et M.-T. Bossel, Jost, Knaus, Knochenmuss, Koch, Lattion Richard, L. Früh, Lindner, Lüthi, Maletinsky, Marti, M. Bürli, Meli, Messmer, Meyer/Meier, Moll, M. Schmid, M. et L. Waldmann, M. et T. Meier-Keller, Nägeli/Juchli, O. Schmid, Philipp, Piller, Raemy, Rey, Rouiller, Ruch, Schlageter, S. Murer, Seeholzer, Stehrenberger, Steiner, Straehl, Strebel, S. et F. Kühne, S. et S. Nees, S. et U. Keller, T. Bergmann, Troller-Senn, Villiger, Wattinger, Welti, Wenger, W. Früh, Widmer, Wunderlin, Zemp). Paysage libre Fribourg, l'association

« Non au parc éolien les collines de la Sonnaz » et un particulier (Brachs) indiquent qu'avec la modification de loi proposée, il faut s'attendre à une **coupe rase dans la protection de la nature**.

1.3.2 Prise de position générale sur certains éléments importants du projet mis en consultation

Remarques concernant les installations hydrauliques, les éoliennes et d'autres types d'énergie

Quelques participants à la consultation **désapprouvent explicitement** ou ne comprennent pas que l'accélération des procédures prévue par le projet mis en consultation ne concerne **que les installations hydrauliques et les éoliennes** (PLR, PVL, PSS, UDC ; UVS ; economiesuisse ; FER, AES ; Axpo, BKW, CCIG, CKW, Groupe E, Regiogrid, VFAS) ou seulement les grandes installations (FER). Des modifications induisant une accélération et une simplification sont requises pour **tous les projets de production d'énergie renouvelable** ou pour la plus grande partie des projets hydrauliques ou éoliens (economiesuisse, USP, usam ; Ökostrom, Suisse Eole, Swiss Small Hydro, AES ; Alpiq, Axpo, BKW, CKW, CVCI, Groupe E, Regiogrid, ASA, Swisspower, VFAS resp. FER). Il est indispensable de mettre à contribution toutes les énergies renouvelables disponibles dans le pays (VD ; economiesuisse ; Suisse Eole, AES ; BKW, CCIG, Groupe E, Regiogrid, VFAS). La **somme des petits projets** fournit aussi une contribution à la production électrique suisse (Groupe E, Primeo Energie).

Le projet **omet de prendre en compte** les **centrales nucléaires** (UDC ; Club Energie Suisse, Paysage libre Fribourg, association « Non au parc éolien les collines de la Sonnaz », particuliers : Nägeli/Juchli, Messmer et Welti), ainsi que **les grandes installations photovoltaïques** (AI, AG, GR, LU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, VS, ZG, ZH ; PLR, Les Vert-e-s, PVL, PSS ; economiesuisse ; DTAP, EnDK, Suisse Eole, Swissolar, AES ; Alpiq, Axpo, BKW, CKW, CVCI, ewz, Regiogrid, FSE, Solalpine, Ville de Zurich, Swisspower, VFAS ; particulier : Weidmann), en particulier en dehors des zones à bâtir (economiesuisse ; aee suisse, Suisse Eole, Swisscleantech, Swissolar ; Alpiq, FSE, Swisspower) et dans l'espace alpin (PVL ; economiesuisse ; Suisse Eole, Swisscleantech, Swissolar, AES ; Alpiq, Axpo, BKW, CKW, CVCI, ewz, Groupe E, Regiogrid, FSE, Solalpine, VFAS). L'ASEC fait remarquer que **tous les types d'installations solaires** ne sont pas pris en compte : la notion d'énergie solaire doit être étendue de manière à ce qu'elle intègre l'énergie solaire thermique hydraulique, aérolitique et passive. La FSG et l'Agence solaire suisse sont d'avis qu'il faudrait disposer d'un plus grand nombre de **centrales de pompage-turbinage**. Quelques participants regrettent que le projet mis en consultation ne prévoie pas d'accélérer les procédures ou ne contienne aucune disposition en faveur de la **biomasse** (PVL ; USP ; Biomasse Suisse, association Sauvez-les-Préalpes ; particulier : Weidmann) et de la **géothermie** (PVL ; Géothermie-Suisse, FP ; Paysage libre Zurich, asepe, association Sauvez-les-Préalpes ; particuliers : Maletinsky, Weidmann).

Paysage libre Fribourg et l'association « Non au parc éolien les collines de la Sonnaz » s'opposent à la construction de **centrales de réserve au gaz** comme solution de secours.

Un certain nombre de participants à la consultation demandent une conception qui définisse la notion d'énergie renouvelable de manière **neutre ou ouverte du point de vue des technologies** envisageables (PLR ; economiesuisse, USP ; aee suisse, Ökostrom, Suisse Eole, AES ; Axpo, BKW, CKW, Groupe E, Regiogrid, Ville de Zurich, VFAS). Il faut prendre en compte toutes les énergies renouvelables (Paysage libre Suisse ; Helvetia Nostra ; particulier : Weidmann) et aussi les installations de **stockage** des énergies renouvelables (economiesuisse ; aee suisse, Suisse Eole, Swissolar, AES ; BKW, Groupe E, Regiogrid, Ville de Zurich).

Plusieurs prises de position font remarquer qu'il existe de **grandes différences**, pour les installations hydrauliques et les éoliennes, en ce qui concerne les procédures et leur complexité (procédure de concession pour les centrales hydrauliques, p. ex.), l'impact environnemental, la production d'énergie, les potentiels, les conflits d'intérêts et l'accueil réservé aux installations. Il convient donc de les traiter différemment pour ce qui concerne tant la planification que les procédures (AI, AG, AR, BE, BL, GR,

LU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, VS, ZG, ZH ; ACS ; DTAP, EnDK ; Paysage libre Zurich, Pro Landschaft Schwyz ; particulier : Maletinsky). Alors que le canton d'AR estime qu'une procédure concentrée est tout à fait judicieuse dans le domaine de l'énergie éolienne, celui de SG juge que la procédure proposée n'est pas appropriée.

Certains participants à la consultation recommandent de traiter les **mesures d'accélération des procédures de manière différenciée en fonction des diverses technologies** (ACS ; asep), en impliquant les milieux concernés (WWF Suisse), en raison notamment des impacts potentiels variables sur la biodiversité et sur le paysage, ainsi que de données disponibles différentes (PSS ; Pro Natura, Pusch, ASPO, ATE, WWF Suisse ; Greenpeace Suisse, FSE, asep).

Conception pour les énergies renouvelables

Divers participants (Les Vert-e-s, USP, Ökostrom, RWU, RZU, GGS, Swisspower, ASCAD et VSS) **apprécient** qu'il soit prévu de donner le mandat d'élaborer une conception pour les énergies renouvelables sur le plan national.

Le Tribunal fédéral considère que la conception prévue est **en principe appropriée** pour introduire des procédures plus efficaces et éviter les retards. Le canton de SZ soutient la conception proposée pour les énergies renouvelables dans son principe, mais se demande s'il existe une compétence fédérale à cet effet.

Quelques organisations sont d'avis que la conception fédérale, dans le domaine hydraulique, pourrait **faire avancer** la réalisation des **projets mentionnés dans la déclaration de la table ronde consacrée à l'énergie hydraulique** (Pro Natura, Pusch, ASPO, ATE, WWF Suisse ; Greenpeace Suisse, FSE, asep). Dans le domaine de **l'énergie éolienne**, en revanche, des **travaux préalables** importants devraient encore être menés (Pro Natura, Pusch, ASPO, ATE ; Greenpeace Suisse, FSE).

Le canton de BE demande que **la nécessité et le fondement juridique d'une conception fédérale** soient clarifiés dans le détail.

Certains participants à la consultation souhaiteraient explicitement **qu'on renonce à la conception fédérale prévue, ou disent la rejeter** (AI, AG, AR, GL, GR, LU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, UR, VD, VS, ZG, ZH ; ACS ; DTAP, EnDK, APF ; ACC VS, Paysage libre Fribourg, IBK, CGCA, association « Non au parc éolien les collines de la Sonnaz »).

Certains participants font par ailleurs remarquer qu'une **conception similaire** a été rejetée par vingt cantons dans le cadre de la consultation sur la dernière révision partielle de la loi sur l'énergie (AI, AG, AR, GL, GR, LU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, TI, UR, VS, ZG, ZH ; PLR ; DTAP, EnDK ; ACC VS, IBK, CGCA). Les cantons préféreraient miser sur des instruments existants (AI, AG, GL, GR, LU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, UR, VS, ZG, ZH ; DTAP, EnDK ; ACC VS, IBK, CGCA). Six cantons (AR, GL, GR, NW, UR, VS), l'ACC VS, l'IBK et la CGCA ne voient pas ce qu'apporte la conception fédérale, en particulier si la pesée des intérêts effectuée dans cette conception peut encore être remise en cause lors de la procédure de planification directrice (GL, GR, NW, UR, VS ; ACC VS, IBK, CGCA).

D'autres prises de position concernent également la conception fédérale proposée dans le projet. Selon certaines, il s'agit d'un nouvel instrument d'aménagement du territoire qui — vu que la Confédération ne dispose pas des compétences requises — est non seulement **discutable sur le plan constitutionnel** (AI, AG, AR, GR, LU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, VS, ZG, ZH ; ACS ; DTAP, EnDK, Paysage libre Suisse ; Helvetia Nostra, Ligue vaudoise, Pro Landschaft Schwyz), mais engendre de plus de nouvelles incertitudes (AI, AG, AR, GE, GR, LU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, VS, ZG, ZH ; ACS ; DTAP, EnDK). La conception constituerait une intervention directe dans les compétences cantonales (SAB) et communales (SAB ; APF). En réalité, celle-ci correspond à un **plan sectoriel** (AR, BL, GL, GR, NW, SZ, TI, UR, VS ; ASPO ; ACC VS, IBK, CGCA), qui ne dispose d'aucune base constitutionnelle, voire nécessiterait une modification de la Constitution (BL, BS, FR, GL, GR, LU, NW, SZ, UR, VS ; Paysage libre Suisse et Zurich ; ACC VS, Helvetia Nostra, IBK, CGCA). Le fait de fixer des sites

d'installations dans une conception serait une nouveauté, si bien que certaines villes (UVS) et le canton de BE doutent qu'un tel instrument persisterait s'il était mis en cause lors de différends juridiques.

L'introduction d'un niveau de planification supplémentaire accroîtrait la complexité et les tâches de coordination et de délimitation, ce qui **dégraderait la situation** d'ensemble (GL, GR, NW, UR, VS ; ACC VS, IBK, CGCA). La mise au point de la conception nécessiterait plus de temps, ce qui ne saurait contribuer à l'objectif d'accélérer les procédures (AI, AG, GL, GR, LU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, TI, UR, VS, ZG, ZH ; DTAP, EnDK ; ACC VS, IBK, CGCA).

On ne voit pas clairement non plus dans quelle mesure la conception prévue exercera une influence négative sur les **travaux concrets d'intégration dans le plan directeur des secteurs et tronçons de cours d'eau destinés à l'exploitation de la force hydraulique et de la force éolienne** (GL, GR, NW, UR, VS ; ACC VS, IBK, CGCA). On craint également un ralentissement de l'inscription de projets hydrauliques dans le plan directeur cantonal (canton du VS).

2. Prises de position concernant les diverses dispositions

2.1. Conception pour les énergies renouvelables (art. 9a)

AI. 1

VS, CFMH et CFNP considèrent que la conception proposée pour les énergies renouvelables est appropriée pour accélérer la procédure de planification directrice des sites. Le Tribunal fédéral est d'avis que la conception peut accroître la probabilité de réalisation, si l'on mène une pesée des intérêts au niveau approprié. CAS se réjouit de l'implication des communes, des organisations et de la population. BL et LU estiment que le cadre général matériel mal connu de la conception constitue un obstacle, alors que SG se demande comment le Conseil fédéral, sans planification directrice, compte obtenir les informations nécessaires pour les grandes installations. CKW estiment que le fait d'exclure les auteurs de projets et les investisseurs de l'élaboration de la conception entre en contradiction avec la volonté de créer de la sécurité en matière de planification et d'investissements.

WWF Suisse propose que la conception nationale inclue des recommandations pour la préservation des sites construits importants et des espaces naturels de valeur, ainsi que des prescriptions claires en ce qui concerne les investigations et études cantonales. UR souligne lui aussi la nécessité de laisser libres les principales zones nécessaires à la protection de la nature. Eawag recommande de poursuivre l'approche de la planification intégrée des bassins versants et de recourir aux instruments existants. JU souligne la nécessité de prendre en compte la planification directrice existante et les fiches d'objets concernant l'énergie éolienne. Géothermie-Suisse demande que le titre de la conception soit révisé, parce qu'il peut induire en erreur.

BS, FR, Axpo, CKW et les Académies des sciences proposent que la Confédération élabore un plan sectoriel national pour le développement des énergies renouvelables. Pour cela, les compétences de la Confédération dans le domaine des énergies renouvelables doivent être étendues. Les projets contenus dans le plan sectoriel devraient y être traités avec un degré de détail plus élevé que dans les plans directeurs cantonaux. Axpo et CKW proposent de déterminer aussi dans le plan sectoriel des sites destinés à des grandes installations photovoltaïques. Si les exigences du plan sectoriel ne sont pas reprises dans les plans directeurs cantonaux, il faudrait recourir en dernier lieu à une exécution par substitution réalisée par la Confédération.

AI. 2

Quelques participants à la consultation critiquent l'introduction de la nouvelle catégorie incluant les installations les plus importantes pour le développement de l'approvisionnement énergétique (AI, AG, AR, GR, LU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, VS, ZG, ZH ; DTAP, EnDK ; ACC VS, IBK, Swiss Small Hydro). Ils craignent que cela dévalorise et défavorise les installations existantes et que l'introduction de cette catégorie engendre des retards dans la mise en œuvre de projets (AI, AG, AR, BE, BL, BS, GL, GR, LU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, UR, VD, VS, ZG, ZH ; PLR ; economiesuisse ; DTAP, EnDK ; ACC VS, Alpiq, CGCA, FER, FMV, Groupe E, IBK, Suisse Eole, Swiss Small Hydro, Swisspower, VFAS). Certains participants sont d'avis que l'introduction de la nouvelle catégorie pourrait engendrer une violation du principe de la planification complète (GL, GR, NW, UR, VS ; ACC VS, CGCA, IBK).

AI. 3

Quatre cantons (BL, BE, NW, VS), economiesuisse, ASAE, BKW et EKW refusent que les valeurs seuils soient identiques, en particulier pour l'énergie éolienne et pour la force hydraulique. L'UDC considère qu'une valeur seuil fixe est une restriction inutile ; elle exige donc des valeurs flexibles afin de pouvoir intégrer d'autres installations importantes. L'opportunité de fixer une valeur seuil de 40 GWh fait l'objet de critiques, parce que d'autres technologies ne seraient pas prises en compte (TG ; particulier : Weidmann).

Quelques participants à la consultation suggèrent de définir plus précisément les « installations les plus importantes », de fixer des valeurs plus élevées pour les nouvelles installations et de spécifier une proportion minimale de production hivernale. Il est recommandé de restreindre ces installations aux quinze projets identifiés par la table ronde consacrée à l'énergie hydraulique (PSS ; ASPO, ATE, FSE, Greenpeace Suisse, Pro Natura, Pusch, WWF Suisse) ; CKW pour leur part soutiennent la construction et l'extension d'autres centrales hydrauliques. Pour WWF, ces installations les plus importantes devraient être limitées à 2 TWh de courant hivernal. Certains participants à la consultation proposent de définir dans la loi des critères pour l'inscription des sites (eonomiesuisse ; AES, Alpiq, BKW, Groupe E, Regiogrid, Suisse Eole, VFAS), alors que d'autres souhaitent y inscrire directement la valeur seuil, afin d'accroître la sécurité de la planification (TG ; FST, GastroSuisse).

2.4. Indications en coordination réglée inscrites dans le plan directeur conformément à la conception pour les énergies renouvelables (art. 10a)

AI. 1

Le Tribunal fédéral est d'avis que le fait de fixer les sites des projets dans le plan directeur cantonal contribue à la sécurité de la planification et permet d'éviter des refus motivés par les lacunes de la planification directrice. Le canton du VS estime que la méthode et le type d'inscription des projets hydrauliques et éoliens ne peuvent pas être déduits clairement de l'art. 10a. Primeo Energie exige que toutes les installations de production d'énergies renouvelables soient prises en compte. Les sites de stockage d'énergies renouvelables devraient aussi figurer dans le plan directeur (aee suisse). TI propose que la manière de procéder fasse l'objet de conventions entre la Confédération et les cantons. economiesuisse, AES, Alpiq, Axpo, BKW, CKW, Groupe E, Regiogrid, Suisse Eole et VFAS exigent un contrôle périodique et une représentation transparente de la mise en œuvre de la conception dans les plans directeurs cantonaux, ainsi qu'un monitoring (Eawag). Le Tribunal fédéral constate qu'on ne dispose d'aucune réglementation pour les installations s'étendant sur plusieurs cantons.

AI. 2

Divers participants à la consultation soulèvent différentes questions et formulent des propositions en ce qui concerne la mise en œuvre de la conception de la Confédération pour les énergies renouvelables. Cinq cantons (GL, GR, NW, UR, VS,), ACC VS, CGCA et IBK demandent une pesée des intérêts rigoureuse lors de la mise en œuvre de projets au niveau cantonal. D'autres participants soulignent l'importance de coordonner la planification entre la Confédération et les cantons (économiesuisse ; AES, BKW, Groupe E, Regiogrid, Suisse Eole et VFAS). Axpo, CKW et VFAS craignent que les réglementations proposées soient trop vagues et puissent engendrer des évaluations variables. Il a également été proposé de réaliser des examens environnementaux stratégiques sur le plan cantonal, ainsi que de prendre en compte les effets cumulés des projets sur la biodiversité et le paysage dans un secteur donné (Les Vert-e-s, PSS ; USS ; Aqua Viva, Asep, ASPO, ATE, CAS, FSE, Greenpeace Suisse, Pro Natura, Pusch, WWF Suisse). Un particulier (Weidmann) a aussi exigé le maintien des droits des communes concernées et le PVL demande que l'on recherche des sites de substitution lorsqu'une installation ne peut être réalisée en un endroit.

AI. 3

De l'avis de l'UVS, l'urgence du développement des énergies renouvelables justifie de n'accorder aux communes d'implantation que le droit d'être informées et consultées. La RZU et l'asep approuvent la proposition de supprimer le droit de recours des communes lors de la révision du plan directeur cantonal. D'autres rejettent cette mesure (AI, AG, AR, BL, GR, NE, NW, OW, SG, SH, SO, TG, VS, ZG, ZH ; ACS, membres de l'UVS ; DTAP, EnDK ; APF ; Pro Landschaft Schwyz). Les critiques identifient un danger pour l'autonomie communale et craignent que les communes concernées en sortent affaiblies (TG ; ACS ; ACC VS, APF, ASS Retrofit GmbH, CP, Ligue vaudoise, Verein Weitsicht für Vechigen; particuliers : A. Bhend, H. U. et R. Bichsel, M. Bürli). Le Tribunal fédéral constate que la protection garantie par le droit reste préservée, même si c'est sous une forme concentrée.

De divers côtés, on souligne le grand danger qui découlerait d'un examen uniquement accessoire de la conception et de la planification directrice : les lacunes ne pourraient être constatées que dans le cadre de la procédure de recours contre la décision d'approbation des plans, ce qui s'oppose à une planification rapide et définitive des installations concernées (AI, AG, AR, BE, GE, GL, GR, LU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, TG, TI, UR, VS, ZG, ZH ; ACS ; DTAP, EnDK ; ACC VS, CGCA, IBK). Le risque lié à la suppression de l'approbation des plans s'accroît si les communes sont exclues au niveau du plan directeur (LU).

AI. 4

économiesuisse, AES, Alpiq, BKW, GGS, Groupe E, Regiogrid, Suisse Eole et VFAS apprécient que la Confédération puisse fixer des délais pour la réalisation de projets dans le domaine des énergies renouvelables. ZG est d'avis que la Confédération ne dispose pas des compétences requises pour imposer de telles exigences. Suisse Eole propose d'intégrer des délais concrets à la loi, alors que VS fait remarquer qu'il ne serait pas compréhensible que l'on prévienne moins de deux ans pour l'adaptation du plan directeur cantonal.

2.5. Procédure cantonale d'approbation des plans concentrée (art. 14a)

Généralités

Dix-sept cantons (AG, AI, AR, BL, GE, GR, JU, LU, NW, OW, SG, SH, SO, TI, VD, ZG, ZH), PLR, ACS, DTAP, EnDK, ACC VS, AES, Axpo, ewz, Helvetia Nostra, Paysage libre Suisse, Regiogrid et Suisse Eole font remarquer que certains cantons ont déjà introduit des procédures concentrées pour de tels projets. Des réserves sont toutefois exprimées en ce qui concerne l'intensité des ressources

requis et l'organisation variable de la procédure d'approbation dans les cantons (GR, VS ; DTAP, EnDK). Il est aussi proposé d'intégrer à la nouvelle procédure la procédure d'autorisation portant sur la partie électrique des installations éoliennes et hydrauliques (Suisse Eole). L'USP soutient l'idée de ne pas scinder les projets en plusieurs étapes, afin d'éviter les recours.

AI. 1

Alors que plusieurs participants (BE ; ASA, CVCI, DAH, Groupe E, RWU, RZU, VSD) approuvent plutôt l'introduction d'une procédure cantonale d'approbation des plans sous la forme proposée et que ASAE et EKW la soutiennent si cette procédure vient s'ajouter aux procédures existantes, une partie des participants s'expriment de manière critique, émettant notamment des doutes en ce qui concerne le gain de temps et d'efficacité par rapport à la situation actuelle (AG, BL, GE, UR ; ACS ; Axpo, EKW, Ligue vaudoise, Tribunal fédéral), ou s'y opposent même (SG, TG ; RKO, SAB), en particulier pour la force hydraulique (GL, GR, NW, UR ; ACC VS, CGCA), ou sont d'avis qu'il incombe aux cantons de décider de l'introduction d'une telle procédure (LU, ZH ; APF, CP, Helvetia Nostra, Paysage libre Suisse). La Ligue vaudoise considère que l'introduction de la procédure proposée violerait la Constitution. Sans s'exprimer contre la procédure proposée, divers participants à la consultation se demandent par ailleurs si les besoins de la population locale seraient encore suffisamment pris en considération, vu que les communes perdraient certaines compétences, en particulier en ce qui concerne les parcs éoliens (Alliance Patrimoine, Archéologie Suisse, ARS, DAH, GPS, Patrimoine bernois, Patrimoine suisse, sections de Patrimoine suisse d'Appenzell Rhodes-Intérieures et de St-Gall, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, des Grisons, de Suisse centrale et de Schaffhouse, STAN). Selon un particulier (Weidmann), il faut refuser aussi bien l'atteinte à l'autonomie des cantons que l'exclusion des communes.

En cas d'introduction de la procédure d'approbation des plans concentrée au sens de l'art. 14a, un nombre considérable de participants sont d'avis que les requérants devraient pouvoir choisir entre la procédure en plusieurs étapes et la procédure simplifiée (AI, AR, LU, OW, SG, SH, SO, TI, VD, VS, ZG, ZH; PSS ; USS ; DTAP, EnDK ; aee suisse, AES, Alpiq, Aqua Viva, ASAE, ase, ASPO, ATE, Axpo, BKW, constructionsuisse, EKW, ewz, FP, FSE, Greenpeace Suisse, Groupe E, Pro Natura, Pusch, Regiogrid, Suisse Eole, Swisscleantech, Swissolar, Swisspower, Ville de Zurich, WWF). Cela garantirait que les questions litigieuses liées à l'octroi de la concession puissent être clarifiées dans le cadre d'une procédure séparée (Suisse Eole). Une procédure concentrée ne constitue toutefois pas forcément la meilleure solution, en particulier en ce qui concerne les grands projets hydrauliques, pour lesquels le risque financier est trop élevé au vu du risque de refus définitif du projet si la procédure d'autorisation de construire et la procédure de concession sont réunies (AG, AI, AR, GL, LU, NW, OW, SG, SH, SO, UR, ZG, ZH; ; DTAP, EnDK ; ACC VS, ASAE, EKW, GGS, FP, Greenpeace Suisse, Groupe E, Swisspower, Ville de Zurich, WWF). CAS, ATE et WWF se demandent si le fait de réunir tous les intérêts et éventuellement aussi la recherche de solutions de substitution dans la procédure de planification concentrée constitue vraiment la meilleure manière de procéder.

AI. 2

Plusieurs participants à la consultation sont d'avis que la procédure de concession ne devrait pas être intégrée dans la procédure d'approbation des plans mentionnée à l'art. 14a (GL, NW, UR ; ACS ; ACC VS, AES, Alpiq, CGCA, Regiogrid, Suisse Eole). L'argument invoqué est que l'octroi de la concession est important pour réduire les risques financiers auxquels s'exposent les responsables des projets. On discute également de la manière de coordonner les procédures d'autorisation pour la partie électrique des installations éoliennes et hydrauliques (BE, FR ; AES, Alpiq, ewz, Groupe E, Regiogrid, SuisseEole, Ville de Zurich). Certains participants proposent qu'il n'y ait qu'un seul interlocuteur pour toutes les procédures liées aux projets, de manière à faciliter la coordination (AES, Groupe E, Regiogrid). Des réflexions sont également formulées en ce qui concerne l'expropriation de propriétaires de parcelles pour l'implantation d'éoliennes, ainsi que la manière dont cela doit être réglé dans

le droit fédéral (AES, Alpiq, ewz, Groupe E, Regiogrid, Suisse Eole, Ville de Zurich). AES, Groupe E et Regiogrid proposent en outre d'examiner si l'approbation des plans ne pourrait pas contenir un envoi en possession anticipé, de sorte que la procédure ne soit pas ralentie par des questions en suspens liées à l'indemnisation.

Skyguide fait remarquer que la procédure cantonale d'approbation des plans concentrée doit être coordonnée avec les autorisations spéciales prévues par le droit fédéral — dont fait aussi partie l'autorisation pour la construction d'un obstacle à la navigation aérienne — ainsi qu'avec les décisions préliminaires prises par les autorités fédérales.

Al. 3

Alors que le Tribunal fédéral et FP décèlent des avantages dans le fait de transférer au gouvernement cantonal la compétence d'approuver les plans, SO fait remarquer que l'adaptation du droit cantonal qui en découlera nécessitera beaucoup de temps et impliquera des risques politiques considérables, en raison de la nouvelle répartition des compétences. Axpo demande que la responsabilité soit confiée à une autorité unique, de manière à éviter des contradictions entre les avis des diverses autorités.

ae suisse, AES, ewz, Groupe E, Regiogrid, Suisse Eole, Swissolar et la Ville de Zurich proposent un nouvel alinéa 3b qui réglerait la coordination et l'autorisation d'installations sur plusieurs cantons : les cantons concernés désigneraient ensemble l'autorité qui mène la procédure et DETEC réglerait cette question en cas de désaccord entre les cantons.

FR et VD, CP, Helvetia Nostra et Paysage libre Suisse refusent cet alinéa, parce que la Confédération n'est pas habilitée à prescrire aux cantons quelle autorité doit être responsable de l'autorisation des plans.

Al. 4

Le Tribunal fédéral souligne l'importance de pouvoir recourir auprès du tribunal cantonal d'instance supérieure, compte tenu de la taille et de la portée des projets, de leur impact considérable sur le territoire et l'environnement, ainsi que de la nécessité d'assurer une application uniforme du droit fédéral. L'importance de cette voie judiciaire est également mentionnée par FP. Si la procédure cantonale d'approbation des plans concentrée devait être appliquée, plusieurs organisations souhaitent que les délais de recours soient prolongés à 60 jours au vu de la complexité des dossiers de certains grands projets (ATE, Aqua Viva, CAS, FSE, Greenpeace Suisse, Pro Natura, Pusch, WWF). D'autres proposent de supprimer la possibilité de s'opposer au projet au niveau communal, afin de raccourcir la procédure (PSS ; USS ; ASPO, ATE, Greenpeace Suisse, Pusch, WWF). APF refuse la suppression de voies de recours.

BE fait remarquer que la procédure de recours proposée permet certes d'accélérer les choses, mais que les conséquences de celle-ci sur la charge de travail des tribunaux cantonaux n'ont pas été suffisamment étudiées. On craint que les procédures sollicitent sensiblement plus de temps et de ressources en personnel, et qu'il soit nécessaire d'étendre le pouvoir d'examen des tribunaux d'instance supérieure pour garantir des voies de recours exhaustives.

Al. 5

FP et GGS saluent explicitement l'introduction de cet alinéa. Plusieurs participants à la consultation rejettent toutefois celui-ci et font remarquer en particulier que cette disposition s'adressant aux tribunaux est problématique, voire inacceptable, du point de vue de la séparation des pouvoirs (GE, TG ; APF, Aqua Viva, ASPO, ATE, Greenpeace Suisse, Paysage libre Suisse, Pro Natura, Pusch, WWF Suisse ; particulier : Weidmann). Pour ce qui est des projets importants d'intérêt public, le Tribunal fédéral indique que le fait de prendre une décision réformatrice correspond à sa pratique lorsque cela

est possible, mais qu'il atteint les limites de ses possibilités lorsque se posent des questions techniques ou scientifiques complexes, que les lacunes du dossier sont nombreuses ou que des orientations politiques fondamentales sont en jeu, par exemple en ce qui concerne les documents de référence requis dans le plan directeur cantonal dans le cas du Grimsel.

2.6. Dispositions transitoires (art. 75a)

Généralités

Treize cantons (AG, AI, AR, BE, GR, LU, NW, OW, SG, SH, SO, ZG, ZH, DTAP et EnDK) sont d'avis que les dispositions transitoires sont incomplètes et doivent être entièrement révisées. Groupe E, RegioGRID et l'AES estiment que les projets en cours ne doivent pas être freinés par des incertitudes juridiques et que les dispositions transitoires doivent donc être formulées de manière plus claire. ASAE, EKW et Swiss Small Hydro pensent que les procédures d'autorisation en cours ne doivent en aucun cas subir des retards. Swiss Small Hydro doute en outre que la procédure cantonale d'approbation des plans concentrée soit efficace assez rapidement et estime qu'il devrait rester possible de recourir aux procédures actuelles jusqu'à ce qu'on ait fait suffisamment d'expériences avec la nouvelle procédure et qu'il soit prouvé qu'elle accélère vraiment les choses. ASAE et EKW exigent que la nouvelle procédure concentrée soit applicable immédiatement si elle contribue à l'accélération de la réalisation des projets en cours. FP approuve la réglementation.

AI. 1

Le renvoi aux art. 16 et 17 LIE est critiqué à maintes reprises, parce qu'une procédure fédérale applicable aux lignes électriques et non aux installations de production d'énergie ne semble pas appropriée (AG, AI, GR, LU, NW, OW, SG, SH, SO, ZG, ZH; DTAP, EnDK; aee suisse, Ligue vaudoise, Suisse Eole, Ville de Zurich). On se demande également si la Confédération est vraiment habilitée à imposer de telles dispositions transitoires aux cantons (AG, AI, AR, BE, GR, LU, NW, OW, SG, SH, SO, TG, ZG, ZH; DTAP, EnDK; Ligue vaudoise). FR refuse ce passage de la loi, parce qu'il engendre une situation complexe et de l'insécurité juridique. AES, Alpiq, Axpo, ewz, Groupe E, et RegioGRID rejettent le renvoi aux art. 16 et 17 LIE et demandent de supprimer cette partie de l'article. Swiss Eole et Swissolar estiment qu'une autre solution envisageable consisterait à octroyer au Conseil fédéral la compétence de fixer la procédure jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions cantonales concernant la procédure d'approbation des plans concentrée.

AI. 2

Onze cantons (AG, AI, AR, LU, NW, OW, SG, SH, SO, ZG, ZH), BKW, DTAP, EnDK et Groupe E craignent que des procédures d'autorisation en cours puissent être retardées par la modification de la loi. La procédure d'approbation des plans concentrée ne devrait donc s'appliquer ni aux procédures en cours, ni aux projets déjà inscrits dans le plan directeur. La Ligue vaudoise explique que la nouvelle procédure ne devrait pas être appliquée à des projets qui ont déjà reçu une décision négative. aee suisse, AES, Alpiq, ewz, RegioGRID, Suisse Eole et la Ville de Zurich proposent d'adapter le texte de loi afin de tenir compte de la liberté de choix récemment introduite dans la procédure d'approbation des plans. Des réserves sont également exprimées en ce qui concerne la clarté du moment de l'application de la nouvelle procédure d'approbation.

AI. 3

AES, ewz, Groupe E, RegioGRID, Suisse Eole, et la Ville de Zurich exigent la suppression de l'alinéa. La mention selon laquelle les plans d'affectation et les concessions qui sont entrés en vigueur restent aussi valables sous le droit de la nouvelle procédure ne fait qu'engendrer de la confusion; si on la

gardait malgré tout, il faudrait indiquer clairement que les planifications entrées en vigueur ne peuvent pas être remises en question et doivent être prises en compte, ce qu'Alpiq exige également. Onze cantons (AG, AI, AR, LU, NW, OW, SG, SH, SO, ZG, ZH), DTAP et EnDK demandent que l'on précise que la nouvelle procédure n'est applicable ni aux renouvellements de concessions, ni aux investissements de modernisation et d'extension. Il s'agirait également de clarifier dans quelle mesure les installations existantes peuvent être concernées par la modification de loi proposée.

2.7. Loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct et loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes

Art. 32, al. 2, 1^{re} phrase, LIFD, art. 9, al. 3, 1^{re} phrase, LHID

Un grand nombre de participants à la consultation saluent les modifications proposées pour les déductions fiscales (AG, AI, BE, FR, GL, GR, LU, NE, OW, SH, SO, TG, UR, VS, ZG; Le Centre, Les Vert-e-s, PLR, PVL, PSS; ACS, economiesuisse, USS; DTAP, EnDK; Académies des sciences, ACC VS, aee suisse, AES, Alliance Patrimoine, APF, Aqua Viva, Archéologie Suisse, ARS, ASA, ASPO, ATE, Axpo, CAS, CGCA, CGI, constructionsuisse, CVC, DAI, ECO SWISS, ewz, FARES, FER, FP, FSE, GPS, Greenpeace Suisse, Groupe E, HotellerieSuisse, Ligue vaudoise, Patrimoine bernois, Patrimoine suisse, Primeo Energie, Pro Natura, Pusch, Regiogrid, RKO, RZU, sections de Patrimoine suisse d'Appenzell Rhodes-Intérieures et de St-Gall, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, des Grisons, de Suisse centrale et de Schaffhouse, SSES, STAN, suisse.ing, suisstec, Swissolar, Swisspower, Travail Suisse, USP, USPI suisse, USS, UVS, VFAS, Ville de Zurich, VSA, WWF Suisse). Cinq cantons (AR, BS, GE, UR et VD) sont favorables aux déductions fiscales sur le principe, mais demandent que soit précisé qu'aucune déduction à double n'est possible. Quelques organisations y sont favorables tant qu'il n'y a pas d'obligation d'utiliser de l'énergie solaire (HabitatDurable) ou que les déductions sont valables tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales (FST, GastroSuisse, usam). Seule une minorité de participants rejettent cette proposition (AG, NW, SG, SZ, ZH; Club Energie Suisse). D'autres mesures de promotion de l'énergie solaire sont également proposées (AR, LU, TG; aee suisse, AES, CFMH, SSES, suisstec, Swissolar, USPI, Ville de Zurich). UFS suggère que l'État ne prenne à sa charge que les coûts liés à des projets refusés.

EXPERTsuisse apprécie qu'on se fixe pour but de traiter de manière uniforme dans tous les cantons les déductions fiscales liées à la mise en place d'installations solaires sur des bâtiments nouveaux ou existants. L'association propose que ces déductions soient définies au niveau non pas de la loi, mais de l'ordonnance. Ruedi Horber exige que les recettes issues de la vente d'énergie solaire produite sur des immeubles privés soient exemptées de l'impôt fédéral direct, éventuellement avec un montant maximal admissible. ASEC critique le manque de soutien financier accordé aux coopératives citoyennes et aux locataires qui veulent investir dans des installations solaires. Elle propose que toute personne soumise à l'impôt qui participe à la mise en place et à l'entretien d'installations solaires puisse déduire les coûts qui en découlent.

2.8. Loi du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire

Art. 18a, al. 1, 1^{re} phrase

La proposition d'étendre la procédure d'annonce aux installations photovoltaïques des façades en modifiant l'art. 18a reçoit un accueil positif de la part de nombreux participants (AG, AI, BE, GL, GR, JU, LU, NW, SG, SH, SO, UR, VD, ZG, ZH; Les Vert-e-s, PLR, PVL; DTAP, EnDK; ACC VS, ACS, aee suisse, AES, Alpiq, APF, ASA, ASCAD, CGCA, ECO SWISS, ewz, Groupe E, HabitatDurable, HotellerieSuisse, Primeo Energie, Regiogrid, RZU, SSES, suisstec, Swissolar, Swisspower, Travail

Suisse, UFS, usam, USP, USPI suisse, USS, WWF). Six cantons (BL, GE, LU, NE, TG, VS), les Académies des sciences, UVS et la Ville de Zurich se disent en faveur de cette proposition, mais sous certaines conditions afin de protéger la substance bâtie et de garantir une bonne intégration des installations. Alors que OW et TI, ainsi que la CFMH, n'approuvent la modification que dans les zones industrielles, d'autres la refusent (AG, AR, FR, SG ; Alliance Patrimoine, APF, Archéologie Suisse, ARS, FP, GPS, GTP, Ligue vaudoise, Patrimoine bernois, Patrimoine suisse, RWU, sections de Patrimoine suisse d'Appenzell Rhodes-Intérieures et de St-Gall, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, des Grisons, de Suisse centrale et de Schaffhouse, STAN) ou ne la soutiennent que de manière limitée (UR, FARES).

SSE fait remarquer qu'il faut s'efforcer d'harmoniser les procédures d'annonce. AR estime qu'il serait probablement plus efficace de renoncer à prélever des taxes dans le cadre des procédures d'autorisation d'installations solaires que d'étendre la procédure d'annonce. usam exige l'extension de la procédure d'annonce à d'autres petites installations, notamment aux installations solaires, aux centrales de cogénération, aux éoliennes locales et aux piles à combustible et USPI Suisse demande la même chose pour les installations de chauffage fonctionnant à l'aide d'énergies renouvelables.

UFS juge de manière critique le fait que l'on traite de la même manière les zones à bâtir et les surfaces agricoles. DAH est d'avis que la Confédération touche aux limites de ses compétences constitutionnelles avec l'introduction de l'art. 18a LAT concernant les installations solaires. La régulation des compétences des cantons et des communes dans le projet soumis en consultation va encore plus loin et n'est pas conforme au niveau législatif concerné : elle entre en contradiction avec les principes du fédéralisme.

2.9. Loi fédérale du 22 décembre 1916 sur l'utilisation des forces hydrauliques

Art. 60, al. 1

Parmi les participants à la consultation qui se sont exprimés au sujet de cet article, seuls ewz et FP approuvent la modification. En revanche, GL, GR, NW et UR, ACC VS et CGCA s'opposent à ce changement.

2.10. Obligation d'utiliser l'énergie solaire sur les nouveaux bâtiments qui s'y prêtent

Dans sa lettre du 2 février 2022 accompagnant le projet mis en consultation, le Conseil fédéral se disait intéressé de savoir ce que les participants pensaient d'une éventuelle obligation d'utiliser l'énergie solaire sur les nouveaux bâtiments qui s'y prêtent, en combinaison avec les allègements fiscaux proposés.

De nombreux participants à la consultation se réjouiraient que l'utilisation de l'énergie solaire devienne obligatoire pour les nouveaux bâtiments (BL, BS, JU, LU, UR ; Les Vert-e-s, PSS, PVL ; aee suisse, Alliance Patrimoine, Aqua Viva, Archéologie Suisse, ARS, ASPO, ATE, CAS, CFMH, CFNP, constructionsuisse, Elcom, ewz, FARES, FP, FSE, GPS, Greenpeace Suisse, GTP, HabitatDurable, Patrimoine Suisse, Pro Natura, Pusch, RKOÖ, SSES, Swissolar, USS, UVS, Ville de Zurich, WWF Suisse).

Certains proposent toutefois des mesures supplémentaires de promotion de l'énergie solaire (Les Vert-e-s, PSS, PVL ; Aqua Viva, ASPO, ATE, FSE, Greenpeace Suisse, GTP, Pro Natura, Pusch, SSES, Ville de Zurich, WWF Suisse), alors que d'autres expriment des réserves liées aux monuments naturels et culturels, en demandant que soient prévues des exceptions et qu'un cadre approprié soit

mis en place (DTAP, EnDK ; UVS). Certains participants souhaiteraient qu'une telle obligation ne concerne que les zones industrielles (LU ; Alliance Patrimoine, Archéologie Suisse, ARS, CFMH, DAH, GPS, Patrimoine bernois, Patrimoine suisse, sections de Patrimoine suisse d'Appenzell Rhodes-Intérieures et de St-Gall, de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, des Grisons, de Suisse centrale et de Schaffhouse, STAN)

ou ne l'approuvent qu'à la condition que les déductions fiscales proposées soient acceptées (constructionsuisse, suisse.ing). Sans s'exprimer contre une obligation fédérale, dix cantons (AI, FR, GE, NW, OW, SG, SH, SO, TI, ZH), DTAP et EnDK font remarquer que la législation de nombreux cantons a déjà été adaptée en ce sens, conformément au MoPEC. D'autres participants rejettent une telle obligation (AG, AR, TG, VS, ZG ; Le Centre ; economiesuisse ; AES, Alpiq, APF, ASA, Club Energie Suisse, FER, Groupe E, HotellerieSuisse, Regiogrid, RZU, usam, VFAS).

3. Autres propositions et remarques

Certains participants à la consultation exigent qu'on accélère également les **procédures pour le développement du réseau électrique** (AG, GR, NE, NW, SG, SH, SO, VS, ZH ; PLR, UDC ; ACS ; economiesuisse ; DTAP, EnDK, AES ; Axpo, BKW, Elcom, Groupe E, Swissgrid). D'autres participants sont d'avis que les autorités qui mènent la procédure dans ce domaine doivent disposer de ressources supplémentaires (Swissgrid, UVS).

Certaines prises de position recommandent d'examiner s'il conviendrait d'introduire des obligations et des **délais** clairs pour les diverses étapes de procédure (PLR ; Suisse Eole) ou s'il serait possible d'imposer aux autorités fédérales et aux tribunaux des délais raccourcis contraignants pour l'évaluation des projets (AG, BE, BL, FR, GR, LU, NE, NW, SG, SH, SO, VS, ZH ; Le Centre ; ACS ; DTAP, EnDK, AES, Axpo, CKW, Groupe E, Regiogrid, Suisse Eole, UVS). L'usam propose de suspendre les **possibilités de s'opposer** à certains projets jusqu'à ce que les objectifs de hausse des capacités soient atteints. Pour Le Centre, l'UDC, aee suisse et Alpiq, il conviendrait de discuter d'une limitation du **droit de recours des associations**.

4. Annexe : abréviations

A. Bhend	Arria Bhend
A. et F. Maier	Annemarie et Franz Maier
A. et S. Dell'Oca	Albert et Suzanne Dell'Oca
A. et U. Grünig	Annelies et Urs Grünig
A. et Y. Germann	Alex et Yvonne Germann
A. Murer	André Murer
Académies des sciences	Académies suisses des sciences
ACC VS	Association des communes concédantes du Valais / Verband der konzederenden Gemeinden des Wallis
ACS	Association des Communes Suisses
AdCV	Association de Communes Vaudoises
aee suisse	Organisation faîtière de l'économie des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique
AES	Association des entreprises électriques suisses
AG	Canton d'Argovie
AI	Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures
AIS	Association Immobilier Suisse
Alliance	Alliance Patrimoine

Alpiq	Alpiq Holding SA
Ammann	Werner Ammann
APF	Association suisse des propriétaires fonciers
AR	Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures
Arlt/Bruns	Ulrike Arlt / Herbert Bruns
ARS	Association pour l'archéologie romaine en Suisse
ASA	Association Suisse d'Assurances
ASAE	Association suisse pour l'aménagement des eaux
ASCAD	Association suisse du chauffage à distance
ASEC	Association suisse pour l'énergie citoyenne
asep	Association Suisse des Professionnels de l'Environnement
ASIG	Association Suisse de l'Industrie Gazière
ASPO	Association suisse pour la protection des oiseaux / BirdLife Suisse
ATE	Association transports et environnement
Axpo	Axpo Services SA
Bachofner / Kneifel	Ursula Bachofner / Monika Kneifel
Bächtiger	Ursula Bächtiger
Bächtold/Tönz	Susanne Bächtold / Eduard Tönz
BE	Canton de Berne
Beringer	Corinne Beringer
BKW	BKW Energie SA
BL	Canton de Bâle-Campagne
Blöchlinger	Titus Blöchlinger
Brachs	Thomas Brachs
Branco	Alexandre Branco
BS	Canton de Bâle-Ville
BV AG	Bauernverband Aargau
BV AR	Bauernverband Appenzell Ausserrhoden
BV BE	Berner Bauern Verband
BV NW	Bauernverband Nidwalden
BV OW	Bauernverband Obwalden
BV ZH	Bauernverband Zürich
C. Bhend	Chiarina Bhend
C. Bürli	Claudia Bürli
CAS	Club Alpin Suisse
CCIG	Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève
CFMH	Commission fédérale des monuments historiques
CFNP	Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage
CGCA	Conférence gouvernementale des cantons alpins
CGI	Chambre genevoise immobilière
CKW	Centralschweizerische Kraftwerke AG
constructionsuisse	constructionsuisse, association faïtière de l'industrie de la construction suisse
Conus	Jacqueline Conus
Corbat	Mélanie Corbat

CP	Centre Patronal
CVCI	Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie
DAH	Domus Antiqua Helvetica – Association Suisse des Propriétaires de Demeures Historiques
Debrunner	Simon Debrunner
Dietiker	Markus Dietiker
DTAP	Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement
Eawag	Institut fédéral suisse des sciences et technologies de l'eau
EBL	Coopérative Elektra Basseland
ECO SWISS	ECO SWISS, organisation de l'économie suisse pour la protection de l'environnement
economiesuisse	Fédération des entreprises suisses
Eichenberger	Rolf Eichenberger
EKW	Engadiner Kraftwerke AG
EICom	Commission fédérale de l'électricité
ewz	Elektrizitätswerk der Stadt Zürich
EXPERTsuisse	Association suisse des experts en audit, fiscalité et fiduciaire
Fankhauser	Monika Fankhauser
FARES	Fédération des Associations des retraité-e-s et de l'entraide en Suisse
FAS	Fédération des Architectes Suisses
FER	Fédération des Entreprises Romandes
FMV	Force Motrice Valaisanne
FP	Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage
FR	Canton de Fribourg
Frei	Alfred Frei
FSE	Fondation Suisse de l'Énergie
FSG	Fondation suisse de la Greina
FST	Fédération suisse du tourisme
FSU	Fédération suisse des urbanistes
GE	Canton de Genève
GGG	Gruppe Grosser Stromkunden
GL	Canton de Glaris
Glutz von Blotzheim	Urs N. Glutz von Blotzheim
GPS	Groupe de travail pour les recherches préhistoriques en Suisse
GR	Canton des Grisons
Grabowski	Thomas Grabowski
GTP	Groupe de travail protection du patrimoine
H. et M. Eisele	Hans et Maya Eisele
H. Frésard	Hélène Frésard
H. U. et R. Bichsel	Hans Ulrich et Rudolf Bichsel
Häslì Hirschi/Hirschi	Irène Häslì Hirschi et Claude Hirschi
Heldstab	Sidonia Heldstab
Holden	Wendy Holden
Horber	Horber Rudolf

hotelleriesuisse

Société suisse des hôteliers

I. Bergmann

Iris Bergmann

IBK

Interessengemeinschaft Bündner Konzessionsgemeinden

Imhof

Peter Imhof

J.-L. et M.-T. Bossel

Jean-Louis et Marie-Thérèse Bossel

Jaquet

Christian Jaquet

Jost

Andreas Jost

JU

République et Canton du Jura

Knaus

Heini Knaus

Koch

Heinz Koch

L. Früh

Lilli Früh

LAT

Loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire

Lattion Richard

Florence Lattion Richard

Les Vert-e-s

Les VERT-E-S suisse

Lindner

Claudia E. Lindner

Loi sur l'énergie

LEne

LU

Canton de Lucerne

Lüthi

Thomas Lüthi

M. Bürli

Max Bürli

M. et L. Waldmann

Monika et Lukas Waldmann

M. et T. Meier-Keller

Margaretha et Thomas Meier-Keller

M. Schmid

Martin Schmid

Marti

Ernesto Léon Marti

Meli

Ursina Meli

Messmer

Patrick Messmer

Meyer/Meier

Christine Meyer / Bruno Meier

Minuz

Marco Minuz

Moll

Margrth Moll

N. Frésard

Nicole Frésard

Nägeli/Juchli

Barbara Nägeli et Rita Juchli

NE

Canton de Neuchâtel

NW

Canton de Nidwald

O. Schmid

Otto Schmid

OEPR

Société Suisse d'études pour l'organisation de l'espace et la politique régionale

Ökostrom

Ökostrom Schweiz (association faîtière du biogaz agricole)

OW

Canton d'Obwald

P. Buri

Peter Buri

Patrimoine suisse

Patrimoine suisse

Philipp

Alexander Philipp

Piller

Renato Angelo Piller

PLR

PLR. Les Libéraux-Radicaux

PLR Weiningen

PLR. Les Libéraux-Radicaux de la municipalité de Weiningen (canton de Zürich)

Pro Natura

Pro Natura

PSS

Parti socialiste suisse

SSES	Société suisse pour l'énergie solaire
pusch	Fondation suisse pour la pratique environnementale
PV	Photovoltaïque
PVL	Parti vert/libéral Suisse
Raemy	Patricia Raemy
Rey	Sandra Rey
RKOO	Conférence régionale de l'Oberland oriental
Rohrer	Marcel Rohrer
Rossinelli	Jean-Claude Rossinelli
Rouiller	Rose-Marie Rouiller
Ruch	Urs Ruch
RWU	Regionalplanung Winterthur und Umgebung
RZU	Planungsdachverband Retion Zürich und Umgebung
S. et F. Kühne	Silvia et Fredi Kühne
S. et S. Nees	Siegfried et Silvia Nees
S. et U. Keller	Sonja et Urs Keller
S. Murer	Simone Murer
SAB	Groupement suisse pour les régions de montagne
Schlageter	Clotilde Medana Schlageter
Schneider	Alex Schneider
Seeholzer	Armin Seeholzer
SG	Canton de Saint-Gall
SH	Canton de Schaffhouse
SO	Canton de Soleure
Solalpine	Schweizerische Interessenagemeinschaft für Winterstrom aus den Alpen
SSE	Société Suisse des Entrepreneurs
STAN	Società ticinese per l'arte e la natura
Stehrenberger	Stefan Stehrenberger
Steiner	Urs Steiner
Straehl	Heidi Straehl
Strebel	Susi Strebel
suisse.ing	Union suisse des sociétés d'ingénieurs-conseils
Swissgrid	Swissgrid AG
Swisspower	Swisspower AG
Swissolar	Association suisse des professionnels de l'énergie solaire
SZ	Canton de Schwytz
T. Bergmann	Thomas Bergmann
TG	Canton de Thurgovie
TI	Canton du Tessin
Troller-Senn	Christine Troller-Senn
Trösch	Ueli Trösch
UDC	Union démocratique du centre
UDC Merenschwand-Benzenschwil	Union démocratique du centre, parti local de Merenschwand-Benzenschwil
UFS	Umweltfreisinnige St. Gallen

UPS	Union patronale suisse
UR	Canton d'Uri
usam	Union suisse des arts et métiers
USP	Union suisse des paysans
USPI	Union suisse des professionnels de l'immobilier
USS	Union syndicale suisse
UVS	Union des villes suisses
V. et H. Hänni	Verena et Heinz Hänni
VD	Canton de Vaud
VFAS	Association suisse du commerce automobile indépendant
Villiger	Peter Villiger
VS	Canton du Valais
VSA	Association suisse des professionnels de la protection des eaux
W. Früh	Werner Früh
Weidmann	Hermine Weidmann
Welti	Alfred Welti
Wenger	Eveline Wenger
Widmer	Daniel Widmer
Witschi	Harris Tyge Witschi
Wunderlin	Beat Wunderlin
Zemp	Michael Zemp
ZG	Canton de Zoug
ZH	Canton de Zurich